



Bruxelles, le 22 août 2000

Réf: JL/15mai2001-01

A Monsieur le Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement,

A Madame et Messieurs les Gouverneurs,  
A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,  
Aux Pouvoirs de tutelle des Communes,  
Aux Pouvoirs Organisateur et Directions des écoles libres subventionnées,  
Aux Directions des écoles officielles subventionnées.

#### POUR INFORMATION

Au Conseil de l'Enseignement des Provinces et des Communes belges;  
A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes;  
Aux Membres du service d'inspection;  
Aux Membres du service de Vérification ;  
Aux Organisations syndicales;  
Aux Associations de Parents.

Madame, Monsieur,

Malgré quelques difficultés informatiques de dernière minute, l'opération 15 mai 2000 a été un succès. La Cour des Comptes a, en effet, en sa séance du 05 juin, reconnu notre fichier comme adéquat pour le contrôle. Le contrôle d'exactitude qui se termine n'a révélé qu'un nombre dérisoire d'anomalies par rapport à un fichier de cette importance.

Vous êtes largement responsables de ce succès par la qualité des informations que vous nous avez fournies et je tiens à vous en remercier.

Pour l'opération "15 mai 2001 ", que nous commençons dès à présent, nous vous proposons deux solutions:

- **soit vous gardez le système de la carte - élèves** : vous complétez le document en annexe 2 et nous le renvoyez par retour du courrier (il suffit d'indiquer les coordonnées de l'école - un cachet ad hoc suffit - , de le signer et de nous (expédier); vous réclamerez et **contrôlerez** les cartes de vos élèves, vous recevrez les cartes élèves que vous nous demanderez le cas échéant de créer; vous vous présenterez au contrôle des cartes (organisé par (inspection cantonale) d'une part dans la deuxième semaine d'octobre, d'autre part, dans la

troisième semaine de janvier; vous recevrez à chaque fois un listing reprenant votre fichier que vous devrez nous retourner certifié sincère et véritable;

- soit vous **optez pour la constitution d'un fichier informatique** répondant aux critères repris en annexe 1; dans ce cas, vous ne devez plus vous soucier des cartes-élèves et vous n'avez plus à vous présenter au contrôle des cartes organisé par (inspection; en même temps que vous nous renverrez, soit par disquette, soit par e-mail, votre fichier, d'une part dans la deuxième semaine d'octobre, d'autre part, dans la troisième semaine de janvier, vous joindrez une impression papier certifiée sincère et véritable. Pour ceux qui utilisent les logiciels page, siges, prosec ou proprim (ou leurs variantes pour l'enseignement spécial), votre fournisseur de logiciel procédera lui-même aux modifications nécessaires pour que vous puissiez, à l'aide d'une simple fonction de votre application, fournir automatiquement les renseignements demandés.

- Hors la demande éventuelle de documents d'identité pour les élèves à la fois non belges et non inscrits su registre national et (éventuelle déclaration relative au ramassage concurrentiel, vous n'aurez plus rien à faire pour le comptage.

- Je suis convaincu que cette procédure diminuera considérablement la surcharge de travail liée au comptage des élèves.

Quel que soit le mode de fourniture des données, pour tout élève inscrit sans que vous ayez reçu communication de son numéro de registre national, vous devez disposer dans vos dossiers de la copie d'un document officiel d'identité. Lorsqu'il s'agit d'un élève en séjour illégal, cette obligation n'existe évidemment pas.

Je vous remercie déjà de votre collaboration et vous souhaite une excellente rentrée scolaire.

Le Directeur général,

J. LEROY

## Annexe 1 à la circulaire j/15mai2001/O1. Description du fichier informatique.

	<b>CHAMP</b>	<b>Nombre de positions</b>
1	Nom	(78)
2	Prénom	(30)
3	Prénom 2	(40)
4	N° de Registre national (s'il est disponible et si l'élève ou ses parents acceptent de le fournir)	(11)
5	Date naissance (aaaammjj)	(8)
6	Code de nationalité (attention : ce code n'est pas nécessairement celui ' du pays de naissance	(5)
7	Rue, n°, bte (obligatoirement dans cet ordre la rue, le n° de maison et le n° de bte sont séparés par un espace ou une virgule)	(50)
8	Code postal	(8)
	Localité	(40)
10	Code e pays	(51)
11	N° de matricule de l'établissement ( il s'agit du n° utilisé pour le versement des subventions de fonctionnement	(10)
12	Adresse implantation.	(50)
13	Code postal d'implantation	(8)
14	Localité d'implantation	(40)
15	Niveau : Maternelle ou Primaire ou Secondaire	(1)
16	P-E (plein exercice) ou EHR (Enseignement horaire réduit) (uniquement dans l'enseignement secondaire ordinaire)	(3)
17	Année d'étude (pour le secondaire, selon le code utilisé pour le doc 2)	(7)
18	Option ( conformément au code de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire)	(4)
19	Type (uniquement dans l'enseignement spécial)	(2)
20	Forme (uniquement dans l'enseignement spécial)	(1)
21	Sexe: M ou F	(1)
22	Langues étrangères: N A D E I R	(3)
23	Cours philosophique	(1)
24	Date de délivrance du CEB	(8)
25	Date de délivrance du CE2D	(8)
26	Date de délivrance du certificat de qualification	(8)
27	Date de délivrance d'un second certificat de qualification	(8)
28	Date de délivrance du CESS	(8)
29	N° attribué par la Communauté française	(13)
30	Identification propre à l'établissement	(10)
31	Indicateur de modification	(1)

2 Ce numéro figure au coin supérieur droit sur les cartes SIS (cartes fourmes par les mutuelles), c'est aussi le numéro qui figure au verso des cartes d'identité

**Annexe 2 à la circulaire jl/15mai2001/01. Formulaire à compléter et à retourner à l'adresse indiquée ci-dessous si vous ne souhaitez pas nous adresser de fichier informatique pour le comptage des élèves.**

Nom et adresse complète de l'établissement (éventuellement sous forme de cachet):

Je ne souhaite pas fournir un fichier informatique.

Je communiquerai les données relatives à nos élèves selon le système de la carte-élèves.

A ce jour, j'ai sollicité la création de .... cartes - élèves que je n'ai pas encore reçues.

Date et signature **du chef d'établissement**

Formulaire à retourner de préférence par retour du courrier à la Cellule 15 mai 2000. Direction générale de l'enseignement obligatoire. Bureau 7535. 19 boulevard Pacheco boîte 0..1010 BRUXELLES